Formation EDUCATION, FORMATION

Réunion du 3 avril 2006

Compte rendu de l'examen de l'avant-projet de programme statistique pour 2007

| LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS | 2 |
|--|----|
| COMPTE RENDU DE LA RÉUNION | 3 |
| PROJET D'AVIS | 21 |
| LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN RÉUNION | 22 |
| AVIS D'OPPORTUNITÉ | 23 |



ayant présenté un avant-projet de programme statistique pour 2007 à la formation Education, formation réunie le 3 avril 2006.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

- Direction de l'évaluation et de la prospective - DEP

MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA COHÉSION SOCIALE ET DU LOGEMENT

- Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques DARES
- Sous-direction du suivi et de l'évaluation des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

- Direction générale de l'enseignement et de la recherche - DGER

CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS - CEREQ

- Département Production et usage de la formation continue - DFC

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA FORMATION EDUCATION, FORMATION - 3 avril 2006 -

<u>Présidente</u> : Claire BAZY MALAURIE, Président de chambre, Rapporteur général de la Cour des comptes

Rapporteur : Jean-Michel DURR, adjoint au directeur de l'évaluation et de la prospective, chargé de la sous-direction des études statistiques (SDES) au Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Responsable de la formation : Marie-Christine CHAMBET-ROSSET (01 41 17 52 65)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

| I. | Introduction | 4 |
|------|--|------|
| II. | Apport des méthodes statistiques pour l'évaluation des pratiques pédagogiques | 5 |
| 1 | - Présentation | |
| 2 | - Débat | 9 |
| III. | Suivi des avis donnés sur le programme 2006 | . 12 |
| IV. | Suivi des avis du moyen terme 2004-2008 | . 13 |
| ٧. | Examen de l'avant-projet de programme statistique pour 2007 | . 14 |
| 1 | - Exposé synthétique | . 14 |
| 2 | - Débat | . 15 |
| VI. | | |
| | - Enquête sur le parcours des candidats à la validation des acquis de l'expérience (titres | |
| | iplômes de niveau V), Dares | |
| | - Enquêtes sur le cheminement scolaire et professionnel des anciens élèves et apprentis 45 m | |
| | près leur sortie de l'enseignement agricole, DGER | |
| | - Panel d'élèves du second degré recrutés en 2007, SDES | |
| | - Prolongation du panel d'élèves du premier degré recrutés en 1997, SDES | |
| | Point d'information sur une enquête présentée à une autre formation | |
| | olet « santé » commun au panel éducation 1995 et à l'enquête sur l'entrée dans la vie adu | |
| _ | DES | |
| VIII | · · · · · · · · · · · · · · · · · · · | |
| IX. | Conclusion de la réunion | . 20 |

LISTE DES PARTICIPANTS :

Mme Claire BAZY MALAURIE COUR DES COMPTES, Présidente de chambre

et rapporteur général

M. Abdahllah BOURHANE PREFECTURE PARIS - DIRECTION DE

L'ACTION ECONOMIQUE

M. Pascal BRESSOUX UNIVERSITE P MENDES FRANCE
Mme Odile CHAGNY CENTRE D'ANALYSE STRATEGIQUE

Mme Marie-Christine CHAMBET-ROSSET CNIS

Mme Mireille DADOY

Mme Francine DERAMBURE DGER

M. Jean-Michel DURR SDES MIN EDUCATION ENSGT SUP

RECHERCHE

M.Jean-Claude EMINDEP MIN EDUCATIONMmeCatherine FILPAOREFQ LORRAINEMmeAnnick KIEFFERCNRS LASMAS

M. Alexandre KYCH CNRS EHESS LASMAS Mme Isabelle LEBLOND DEP MIN EDUCATION

M. Jérôme LERBOURGMme Anne-Marie MATHERATM. Jean-Pierre PUIGDGERCNIS

Mme Catherine REGNIER DEP MIN EDUCATION

MmeMarie REYDGAFPMmeCarla SAGLIETTICNISM.Paul SANTELMANNAFPA

M. Philippe ZAMORA DARES MIN EMPLOI

Absents excusés :

M. Jean-Claude BOURQUIN UFC QUE CHOISIR

Mme Marie-Claude BROUE DES MIN EDUCATION ENSEIGNEMENT

RECHERCHE

M. François HERAN INED

M. Francis PAILLARD CHAMBRE DE METIERS AUBE
M. Robert PIERRON CONSEIL REG AQUITAINE

Mme Valérie PONSARD CAPEB

La séance est ouverte à 14h45 sous la présidence de Mme Claire BAZY MALAURIE.

I. Introduction

Claire BAZY MALAURIE, Présidente

Je me réjouis de cette réunion qui va nous permettre d'aborder de nouveaux sujets concernant l'organisation de l'évolution de l'appareil statistique et dans des domaines qui se prêtent plus ou moins bien à l'approche statistique, comme l'évaluation des pratiques pédagogiques.

Je passe la parole à Mme Régnier du ministère de l'éducation qui va présenter le sujet.

II. Apport des méthodes statistiques pour l'évaluation des pratiques pédagogiques

1 - Présentation

Catherine REGNIER - DEP, sous-direction de l'évaluation

Je vous remercie de m'avoir conviée à évoquer l'apport des statistiques dans l'évaluation des pratiques d'enseignement. J'essaierai de montrer comment cet apport peut être abordé dans le domaine spécifique de l'éducation, et M. Pascal Bressoux présentera au travers d'un exemple particulier les méthodes statistiques elles-mêmes.

J'ai la charge du bureau de l'évaluation des politiques éducatives et des expérimentations au sein de la DEP et à ce titre je m'intéresse aux pratiques enseignantes, en lien avec l'évolution du système éducatif depuis une vingtaine d'années. Les dispositifs mis en place pour faciliter l'apprentissage des élèves ont leur efficacité, et nous la mesurons, mais ils ont aussi leurs limites. Dans la situation actuelle, il est indispensable de regarder les pratiques d'enseignement, et pas seulement les pratiques d'apprentissage. Depuis une vingtaine d'années, une série de travaux utilisent l'apport statistique pour tenter d'évaluer les pratiques éducatives. Cet effort s'intensifie et ses modalités se renouvellent régulièrement.

J'articulerai mon exposé en deux grands points :

- o l'apport de la statistique dans l'intelligibilité des pratiques à travers les études qui se sont déroulées depuis une vingtaine d'années permettant, grâce au travail d'équipes de chercheurs, d'universitaires et de l'administration, de faire émerger des modèles d'appréciation des pratiques enseignantes ;
- o un cas concret, à travers une étude récemment réalisée par la DEP sur l'évaluation des pratiques évaluatives des enseignants. Cette étude est révélatrice des méthodes statistiques qui peuvent être utilisées.

Vers une intelligibilité des pratiques enseignantes

Les statistiques contribuent à l'émergence de grands modèles, dont l'utilisation révèle les opportunités et les limites pour essayer d'entrer dans les pratiques.

Madame Bazy Malaurie a dit « pratiques pédagogiques », et j'ai enchaîné sur « pratiques enseignantes ». Je crois qu'il faut faire cette distinction, et comme dans toute démarche évaluative, savoir quels sont les objets d'évaluation pour déterminer quelles sont les démarches à utiliser.

Les pratiques enseignantes sont constitutives de pratiques d'enseignement et de pratiques pédagogiques. Nous travaillons sur les deux objets. Les pratiques d'enseignement sont liées à la fois à la détermination des contenus qui sont passés par les enseignants et aux modalités de transmission de ces contenus. Les pratiques pédagogiques englobent toutes les façons d'organiser et de gérer les pratiques de classe pour faciliter l'apprentissage des élèves. Des études portent à la fois sur les pratiques d'enseignement et sur les pratiques pédagogiques.

Les statistiques nous ont apporté depuis quelques années des modèles d'appréciation des pratiques. Je ne les passerai pas tous en revue. Des typologies ont été établies par des universitaires. La typologie que je vais vous présenter en deux ou trois points a été construite par l'équipe de Marc Bru, de l'Université de Toulouse Le Mirail. Au sein du bureau dont j'ai la charge nous nous référons à trois grands modèles théoriques quand nous travaillons sur les pratiques. Je parlerai à la fois de leur intérêt et de leurs limites.

- Le modèle de l'efficacité d'une méthode d'enseignement

Ce premier modèle théorique s'est imposé dès les années 1970. Il part du principe que l'enseignant, dans son quotidien, agit en fonction d'un certain nombre de valeurs fondatrices, à savoir des principes de pensées auxquels il adhère et des règles d'action.

La capacité à appréhender des méthodes d'enseignement peut conduire à croire qu'il est possible d'élaborer de véritables typologies d'enseignement à partir des outils statistiques. Ce serait extrêmement pratique, mais cela ne correspond pas à la réalité. Tout d'abord, les méthodes d'enseignement ne sont pas toujours applicables, même pour l'enseignant armé d'idées préconçues au départ. Dans la réalité, l'enseignant n'est pas isolé, il se trouve face à un public d'élèves. Ce public change chaque année, et les élèves sont très différents les uns des autres. M. Bressoux a bien montré dans ses travaux qu'il faut prendre en compte les élèves. En effet, leur niveau de formation initial, leur contexte familial, environnemental, social et culturel sont toujours différents, tout comme

leurs rapports avec le travail et l'activité scolaire. Il faut tenir compte de tous ces paramètres avant d'établir une typologie des pratiques enseignantes.

D'autre part, le modèle théorique se heurte au manque de stabilité à la fois inter et intra individuelle de la pratique enseignante. D'après une étude sur les pratiques en CE2, lorsque l'on parvient à montrer la stabilité des pratiques d'un enseignant une année donnée, l'année suivante le même enseignant n'a pas du tout la même stabilité pour les mêmes pratiques ou pour les mêmes éléments de pratiques. On voit bien la limite de l'exercice de typologie.

- le modèle d'adhésion à des choix rationnels

Les pratiques des enseignants ne peuvent pas non plus être rattachées à un modèle rationnel. M. François Dubet a montré l'existence d'un certain nombre de pratiques communes aux enseignants, car ils partagent une même culture et travaillent pour la même institution. Il parle du principe d'implication des enseignants. Mais ce modèle théorique se heurte aussi à la réalité. On sait que l'enseignant apporte dans ses pratiques des éléments qui correspondent à des choix personnels. C'est ce que M. Dubet appelle le principe de subjectivation, étudié dans les années 1990. Le modèle d'adhésion à des choix rationnels ne peut pas couvrir tout ce qui peut être envisagé de la pratique enseignante.

- le modèle des processus organisateurs de la pratique

Ce troisième modèle a été utilisé récemment et il l'est de plus en plus par la DEP et par les chercheurs comme M. Bressoux.

Selon l'hypothèse de départ de ce modèle, l'enseignant n'agit jamais de façon aléatoire. La pratique est considérée comme le produit de combinaison de plusieurs variables qui sont identifiables et observables. L'organisation de ces variables, qui diffère d'un enseignant à l'autre, permet de faire émerger des invariants et de constituer des agrégations de modalités pour caractériser les pratiques et aboutir à des variables discriminantes de la pratique.

Je ne vais pas vous citer tous les types de variables qu'on estime pouvoir être discriminantes d'une pratique, mais j'en retiendrai deux grandes familles : les macro-variables et les micro-variables. Les macro-variables sont des variables d'organisation et de gestion, c'est à dire tout ce qui, dans la pratique professionnelle de l'enseignant, relève du regroupement des élèves, des caractéristiques de ses pratiques d'évaluation, des consignes qu'il donne, des modalités qu'il emploie pour impliquer les élèves dans l'activité. Ces macro variables sont très prégnantes dans les pratiques enseignantes.

Les micro-variables sont moins visibles et ont été jusqu'alors souvent négligées dans les travaux sur l'évaluation des pratiques. Elles concernent les interactions verbales qui se passent dans une salle de classe entre le maître et les élèves. Ces variables doivent être « traquées » dans la réalité quotidienne par des méthodes statistiques de plus en plus diversifiées. Ces dernières années la DEP a travaillé sur ces interactions verbales et leur signification.

La DEP utilise les méthodes d'analyse statistique les plus adaptées pour faire émerger les objectifs fixés, par exemple les analyses multidimensionnelles, les classifications ascendantes hiérarchiques, les analyses de correspondances multiples.

o Le cas concret

Cette étude sur les pratiques d'évaluation des enseignants au collège a été réalisée en 2004. Publiée en janvier 2005, elle est en ligne sur le <u>site de la DEP</u>. Elle nous a permis d'utiliser plusieurs modèles théoriques et plusieurs types de méthodes statistiques - l'entretien, le questionnaire déclaratif et l'observation de pratiques.

L'entretien était un entretien directif ou semi directif dont les données ont été recueillies sous forme d'un corpus de textes. Ce corpus a été analysé pour construire le questionnaire destiné à être soumis à un échantillon représentatif d'enseignants de collège. L'analyse a nécessité l'utilisation d'une méthode que je qualifierai de « clinique », par traitement manuel ou par traitement automatisé grâce aux logiciels Alceste et Modalisa. Le logiciel Modalisa repère des mots contenus dans les entretiens ouverts resitués dans le contexte, et la DEP peut interpréter le sens de ces mots. Les deux logiciels établissent des agrégats de données. Le logiciel Alceste procède par regroupement de données, par constitution d'unités de contexte, à travers la récurrence du vocabulaire utilisé. Les termes peuvent être replacés les uns par rapport aux autres ou par rapport à des termes préalablement considérés comme signifiant, « évaluation diagnostique » par exemple. Ils forment ainsi des agrégats, que les Américains appellent des « clusters » ou des « patterns ».

Les **questionnaires déclaratifs** constituent la méthode la plus utilisée à la DEP. Leur mise au point est facilitée par les entretiens préalables qui permettent de déterminer le vocabulaire utilisé par les enseignants et le type de questionnement qui correspondent à la culture commune des enseignants. Sauf exception, le taux de retour de ces questionnaires déclaratifs se situe autour de 90 % pour un échantillon national représentatif.

Les réponses aux questions ouvertes sont traitées à l'aide des deux logiciels cités précédemment. Les premiers traitements statistiques des questions fermées nous permettent de dégager les grandes tendances des pratiques d'évaluation. L'analyse est ensuite affinée en associant les items d'une question à ceux d'une autre question par des tris croisés. Par exemple on essaiera de rattacher les grandes tendances observées aux caractéristiques sociologiques et individuelles des enseignants. Un troisième niveau d'analyse est possible, par exemple en caractérisant des sous-populations comme l'appartenance disciplinaire de l'enseignant. Il y a en effet autant de pratiques évaluatives que d'enseignements disciplinaires, la discipline n'étant pas neutre dans ce domaine.

On peut ensuite utiliser des méthodes d'analyse factorielle, permettant d'aboutir à des typologies de pratiques d'évaluation. Ces méthodes peuvent être complétées par différentes méthodes de classification, l'analyse des correspondances multiples ou l'analyse multidimensionnelle.

Les outils statistiques permettent donc d'approfondir et d'affiner l'analyse des réponses recueillies dans les questionnaires déclaratifs.

Les questionnaires déclaratifs ont leurs limites. Ils permettent de recueillir de la spontanéité de la part des enseignants ainsi qu'un discours très signifiant, mais aussi beaucoup de subjectivité.

Ces questionnaires déclaratifs reposent sur le modèle dit « des représentations » expliqué par Mme Marie-Pierre Trinquier dans les années 1993-1994. On part du principe que la pratique de l'enseignant est toujours déterminée par quatre grands éléments qui la structurent : la représentation que l'enseignant a de lui-même, la tâche qu'il a à accomplir, le public scolaire et le contexte. A travers ce discours, caractérisé par ces quatre types de représentation, nous faisons des analyses explicatives, descriptives ou compréhensives. L'analyse de type compréhensive postule que l'enseignant fait toujours ce qu'il a voulu faire au départ. L'analyse du discours de l'enseignant dévoile ce qu'il avait l'intention de faire, même s'il y a des contradictions entre ce qu'il dit avoir fait et ce qu'il fait véritablement. Ainsi, quel que soit le discours de l'enseignant, même s'il paraît relativement attendu, il est toujours empreint de ses représentations du monde social ou du monde symbolique et il y a toujours des éléments à en tirer.

Souvent, la DEP interroge aussi **les élèves** sur ce qu'ils voient faire de l'enseignant. Quand on confronte le discours des enseignants et celui des élèves, de très grandes différences apparaissent parfois. Mais ce qui ressort du discours des élèves ce sont les invariants, les pratiques stables des enseignants. Je vais vous donner un exemple concret. J'ai présenté aux inspecteurs académiques pédagogiques régionaux d'histoire géographie les résultats d'une évaluation menée par la DEP sur les pratiques des enseignants d'histoire géographie au collège : les enseignants souhaitaient transmettre aux élèves, futurs citoyens, la capacité à se situer dans le temps et dans l'espace. Or, les élèves de leur côté ont souvent dit qu'ils apprenaient des dates. Ce qui a suscité l'indignation des inspecteurs car l'apprentissage des dates ne constitue plus depuis longtemps un objectif de l'enseignement en histoire -géographie.

La dernière méthode que nous utilisons est celle des **observations de pratique de classe**, Pascal Bressoux en parlera. La limite de l'observation tient au fait qu'elle enferme le regard, en se focalisant sur certains éléments. Des observateurs placés au fond de la classe notent sur des grilles préétablies tout ce qui se passe par unité de temps ou par élément de pratique gestuelle ou verbale, tant pour les enseignants que pour les élèves. Les bases de données constituées à partir de ces grilles sont analysées, et permettent d'atteindre ces invariants de pratiques.

Les analyses quantitatives des pratiques enseignantes ont l'avantage de donner une valeur prédictive, d'être cohérentes, stables et la plupart du temps exactes. Les études plus qualitatives à travers les entretiens, des questionnaires déclaratifs ou l'observation de classe relèvent plutôt des sciences humaines, les données traitées résultant de l'observation ou de la déclaration. Les deux méthodes sont complémentaires. Il faut susciter des études sur l'évaluation des pratiques pour produire de la connaissance. On a intérêt à le faire en cumulant des enquêtes.

Claire BAZY-MALAURIE

Je vous remercie pour cet exposé. Pouvez-vous nous dire qui sont les principaux demandeurs de ces études ? Quelle est la durée d'une enquête ?

Catherine REGNIER

Les demandeurs sont essentiellement des inspecteurs de l'Education nationale ainsi que de la Direction des enseignements scolaires. Mais nous répondons aussi à des demandes plus spécifiques, comme celle de l'évaluation des classes de CP à effectifs réduits dont parlera M. Bressoux, classes qui avaient été expérimentées dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme par le ministre Luc Ferry. Une enquête dure environ un an, depuis le démarrage du comité de pilotage jusqu'à la publication des travaux. Tous les travaux réalisés jusqu'à maintenant ont été publiés dans les collections de la DEP.

Jean-Michel DURR

Comment prenez-vous en compte les différences de contexte mentionnées tout à l'heure ?

Catherine REGNIER

Elles ne sont pas prises en compte au départ. Mais les échantillons étant constitués à partir d'un certain nombre de critères, on agit en fonction de facteurs tels que la localisation spatiale de l'établissement en zone rurale, urbaine ou en ZEP par exemple. Ensuite les données peuvent être traitées en fonction de l'appartenance ou pas à une ZEP, bientôt au dispositif « Ambition Réussite ».

Claire BAZY-MALAURIE

Je passe la parole à M. Bressoux, professeur à l'université de Grenoble.

Pascal BRESSOUX – Université Pierre Mendès France, Grenoble

Je collabore depuis quelques années avec la DEP à l'exploitation de données ou à la conception de certaines études. Mon point de vue n'est donc pas celui d'un institutionnel.

Dans mon intervention, le cadre évaluatif est celui de la mise en relation des éléments du contexte scolaire avec les acquisitions scolaires des élèves. J'illustrerai mon propos par l'expérimentation des classes de cours préparatoire (CP) à effectif réduit menée récemment par la DEP. Je parlerai surtout des difficultés et des possibilités de modélisation de l'évaluation du système éducatif qui peut se situer à un niveau macro ou micro, proche de l'élève.

La grande difficulté de l'estimation des effets de dispositif ou de pratique tient au fait que les élèves ne sont pas assignés aléatoirement dans les différents dispositifs éducatifs qu'ils fréquentent. La vraie question serait de savoir si, pour des élèves de caractéristiques comparables, le fait d'être dans telle école plutôt que dans telle autre, ou confronté à telle pratique pédagogique, ou dans tel dispositif de formation, produit des différences en termes d'acquisition, d'éducation à la citoyenneté, de motivation,...

Bien souvent, dans une perspective évaluative, on cherche à mesurer les acquis des élèves, avec un intérêt marqué pour les études longitudinales. Elles permettent en effet d'estimer les progrès et d'essayer de contrôler le niveau initial des élèves à l'entrée dans un dispositif. On tente aussi en règle générale de contrôler des caractéristiques comme l'origine sociale ou le déroulement antérieur de la scolarité dont on sait qu'elles sont liées à la réussite scolaire. On essaie donc d'avancer dans un raisonnement expérimental, avec toutes les limites liées au fait que l'on est dans le cadre des sciences sociales. On utilise pour cela des modèles statistiques multi-variés.

M.Bressoux présente les équations des modèles.

On étudie généralement deux dimensions principales, celle de l'efficacité et celle de l'équité. L'efficacité se définit comme la capacité d'un dispositif scolaire à élever le niveau moyen des élèves. En termes techniques, elle est mesurée par la constante d'une droite de régression. L'équité correspond à la capacité du dispositif à égaliser les niveaux des élèves. La pente de la droite de régression sert d'indicateur, plus elle est forte plus le dispositif est inéquitable.

Comment peut-on concevoir le système éducatif et plus généralement l'action d'un environnement sur des individus? Le problème de l'évaluation est un peu celui là. On peut considérer, d'une manière commode, que différents niveaux s'emboîtent les uns dans les autres. Par exemple, les écoles contiennent des classes -et elles peuvent influencer sur le fonctionnement des classes, qui elles-

mêmes peuvent influer sur les acquis des élèves. On utilise dans ce cas des modèles multi niveaux pour essayer de séparer les effets respectifs de chaque niveau sur les acquis des élèves. Ces modèles ont été créés pour les besoins de l'évaluation du système éducatif. Ils permettent de modéliser un effet d'interaction entre les caractéristiques individuelles et les caractéristiques d'environnement. On rejoint les théories qui affirment que le comportement d'un individu ne dépend pas seulement de ses caractéristiques propres, ni de l'influence exclusive de données environnementales mais de leur interaction. Par exemple, l'impact d'une méthode de lecture pourrait varier en fonction du niveau initial des élèves.

Je vais illustrer mon propos par l'exemple de l'expérimentation des effectifs réduits en CP menée par la DEP à la demande du ministre Luc Ferry. Il s'agissait de voir si une réduction très prononcée des effectifs pouvait améliorer les acquis des élèves en lecture et en l'écriture. Le nombre d'élèves par classe a été réduit à dix élèves dans cent classes, toutes situées en ZEP. Pour mémoire, une classe normale comprend 21 élèves en moyenne. L'analyse des résultats montre que quel que soit l'effectif, le score initial influe sur le score final. On constate également qu'à niveau initial donné, certaines écoles ont fait progresser leurs élèves plus que d'autres écoles, par contre il n'y a pas de différence d'équité, les écarts entre élèves ne sont pas comblés. Pour les classes, il y a à la fois des différences d'efficacité et des différences d'équité. Dans certaines classes les écarts initiaux entre les élèves sont réduits, mais dans d'autres ils augmentent.

On observe que les élèves des classes à effectif réduit ont en moyenne plus progressé que ceux des classes à effectif normal, et que les élèves les plus forts au départ en ont bénéficié plus que les autres. Mais l'effet n'est pas considérable.

Cet exemple montre une modélisation d'effets de certains dispositifs pour lesquels on essaie de tenir compte des différents niveaux hiérarchisés et de voir ce qui fait progresser et ce qui peut réduire les écarts.

Une observation des élèves de ZEP a complété ces évaluations externes. Des observateurs regardent trois élèves, tour à tour, toutes les vingt secondes pendant vingt minutes ; ils observent donc chaque élève vingt fois et notent à chaque observation si l'élève travaille ou non. Cette mesure assez grossière permet d'avoir un score d'implication pour chaque élève. Ces observations ont été menées en mars et en juin. Malgré le caractère assez rustique de ces mesures, on a pu montrer, en contrôlant le plus possible les caractéristiques individuelles des élèves, que la réduction des effectifs favorise l'implication des élèves en classe. En fin d'année, ils sont plus engagés dans les tâches que ne le sont les élèves des classes à effectif normal, et le taux d'implication mesuré au niveau individuel est lié à la progression des élèves.

Pour terminer, je dirai que la principale limite de ce travail tient à ce que les classes expérimentales n'ont pas pu être définies de manière strictement aléatoire.

2 - Débat

Claire BAZY MALAURIE

Je vous remercie pour cet exposé qui suscitera certainement de nombreuses réflexions.

Paul SANTELMANN, AFPA

Dans ce type d'expérimentation, les enseignants ont été confrontés à des effectifs réduits dans un délai court. On n'a pas observé une évolution de leurs pratiques pour s'adapter à ces groupes restreints. Votre hypothèse est qu'un effectif réduit suppose une construction didactique et pédagogique différente, à laquelle les enseignants ne sont pas préparés quand ils ont travaillé longtemps avec des grands groupes.

Pascal BRESSOUX

On peut effectivement le supposer. Cependant, des études menées aux Etats-Unis sur plusieurs années montrent, peut-être paradoxalement, que les pratiques enseignantes ne changent pas de façon drastique selon que les effectifs sont fortement réduits ou non. Dans l'étude que j'ai présentée, on voit que les différences significatives dans l'implication des élèves n'apparaissent pas en mars

mais en juin. Les élèves ont probablement eu à ce moment le temps de bénéficier de cet environnement pour s'engager davantage dans les tâches scolaires.

Jean-Pierre PUIG, Cnis

Est-ce que des variables interviennent dans le choix des classes à effectif réduit, par exemple, les enseignants choisis sont-ils volontaires ou ont-ils des caractéristiques particulières, qui rendraient difficiles l'identification des différents effets ?

Jean-Claude EMIN, DEP, sous directeur de l'évaluation

Dans l'expérimentation présentée, on n'était pas dans une situation expérimentale construite en tant que telle. Elle s'est montée entre le 1^{er} et le 14 juillet d'une année. Il n'y a donc pas eu sélection aléatoire des classes, ni des maîtres ni des élèves. C'est un problème classique que nous rencontrons souvent. Il est difficile de se placer dans une situation véritablement expérimentale. Sur cette expérimentation nous aurions aimé poursuivre plus longtemps. Deux évaluations ont été menées l'année suivant celle où les élèves étaient en CP. Elles ont montré qu'au point de vue des acquis il n'y avait plus de différence entre les élèves des classes à effectif réduit et les autres ; c'était plutôt négatif du point de vue de l'expérimentation conduite et du point de vue de l'impact d'un abaissement de la taille des classes. Autre point, le montage d'une telle évaluation représente un coût financier important notamment parce que l'observateur placé dans une classe opère pendant une heure, à deux reprises. C'est lourd à la fois pour les élèves et pour les enseignants. Et selon les heures, on observe des choses extrêmement différentes. Enfin, en matière d'observation ou d'analyse des pratiques, il est difficile de faire du cumulatif car chaque équipe se fabrique ses instruments, ses points d'observation. Pour y remédier, on essaie de mettre au point avec des chercheurs, puis d'entretenir, une « nomenclature », un instrument d'observation des pratiques qui permettrait d'avancer dans ce domaine.

Les résultats des différents travaux d'évaluation sur la taille des classes ne sont pas toujours convergents. Quand ils le sont, certains avancent des effets très importants et d'autres des effets extrêmement réduits. La conclusion qui est suggérée aux responsables politiques c'est de plutôt investir l'argent sur des mesures où les travaux sont de nature convergente.

Claire BAZY MALAURIE

Y a-t-il des sujets sur lesquels les différents travaux convergents ?

Jean-Claude EMIN

Sur certains sujets les évaluations convergent en effet, en matière de formation on voit des effets positifs. Mais ce n'est pas le cas sur des effets structurels lourds comme la taille des classes.

Philippe ZAMORA

N'avez-vous pas travaillé sur la prise en charge précoce de l'enseignement des langues dans le primaire ?

Jean-Claude EMIN

En effet, nous avons fait des évaluations en juin 2005 sur les acquis des élèves en langues vivantes en fin d'école et en fin de collège. Elles ont montré, et c'était la première fois qu'on le constatait, un impact positif de l'enseignement précoce des langues. On explique cet impact par le fait que le développement de cet enseignement s'est traduit par le passage du stade de la sensibilisation (ou de l'immersion), il y a quelques années, à celui d'un véritable enseignement dans le premier degré. De plus, l'enseignant de collège prend maintenant en compte les acquis de l'élève, sans repartir à zéro. Il est intéressant de constater que l'effet positif reste sensible à la fin du collège.

Catherine FILPA, OREFQ Lorraine

Pouvez-vous nous donner des précisions quant aux notions d'efficacité et d'équité. Comment, et dans quelles conditions ces deux notions sont-elles compatibles ? Comment pourraient-elles être atteintes

de façon simultanée? Il me semble que ces deux objectifs ne peuvent pas être atteints de façon aisée. Si vous évaluez en regardant uniquement l'efficacité vous avez une conclusion, et elle est différente de celle que vous auriez en évaluant l'équité. Sauf à admettre par exemple qu'on égalise, mais par le bas, ce qui serait contradictoire avec l'idée d'élever le niveau de tous, y compris de ceux qui étaient performants à l'origine. Comment avez-vous résolu cette apparente contradiction?

Pascal BRESSOUX

Les notions d'efficacité et d'équité sont distinctes, elles sont opérationnalisées d'une manière différente, mais on peut néanmoins étudier leur corrélation. On observe les deux simultanément. Toutes les combinaisons sont possibles. Des travaux conduits sur les collèges dans les années 1990 avaient montré qu'on trouvait toutes sortes de collèges : certains sont efficaces et équitables, d'autres efficaces et peu équitables, d'autres encore peu efficaces et peu équitables,... Mais le résultat n'est pas identique sur toutes les dimensions étudiées (acquisitions scolaires, acquisitions sociales, attitudes, motivation, estime de soi,...). On parle toujours par rapport à une moyenne, il ne s'agit pas de régression dans l'absolu pour les collèges peu efficaces.

Un débat scientifique, qui est en grande partie un débat de méthode, porte sur l'idée que les dispositifs les plus efficaces étaient aussi les plus équitables en règle générale. Cette croyance se fondait sur l'idée selon laquelle les élèves forts au départ ne pouvaient plus beaucoup progresser alors qu'il restait une grande marge de progression pour les élèves faibles. L'efficacité du dispositif résidait alors sa capacité à faire progresser les élèves faibles ce qui permettait de réduire les écarts. Cependant, cela pose des problèmes méthodologiques : par exemple, la progression des élèves forts étant limitée par l'effet de plafond (par exemple, les notes ne peuvent pas dépasser 20), on observe que les élèves faibles progressent davantage que les forts. Si l'on fait en sorte qu'il n'y ait pas d'effet plafond, et que les distributions soient symétriques alors la relation entre l'équité et l'efficacité tend à s'affaiblir : ce ne sont pas forcément les plus faibles qui bénéficient des dispositifs les plus avantageux.

Philippe ZAMORA, Dares

Qu'est devenue l'expérimentation de classes à effectifs réduits, a-t-elle été maintenue en CE1 ?

Jean-Claude EMIN

Certains élèves sont passés en CE1. D'autres ont été maintenus en CP, et le taux de maintien a été pratiquement le même dans les classes à effectifs réduits et dans les autres. Cela signifie que si les acteurs qui prennent les décisions individuelles ne sont pas convaincus que les choses ont pu changer, cela ne sert pas à grand chose. Le léger différentiel positif constaté en fin de cours préparatoire pour les élèves des classes à effectif réduit n'existait plus pour les élèves de ces classes en fin de CE1. Faut-il poursuivre ou pas, la question est ouverte.

Paul SANTELMANN

On peut supposer que les élèves ont été déstabilisés par la modification du contexte d'apprentissage. L'expérimentation en classes primaires est un gros risque. Il serait préférable de mener de telles expérimentations dans le secondaire, maillon plus faible au niveau des méthodes d'enseignement, des contenus et de l'organisation pédagogique d'ensemble. Il y a une véritable interrogation sur la performance du secondaire, et on pourrait travailler sur la comparaison de systèmes. Même chose dans l'enseignement professionnel où les dispositifs s'ajoutent les uns aux autres, lycées professionnels, centres de formation d'apprentis (CFA). Y a-t-il eu de vrais travaux d'analyse des conséquences des différents systèmes pédagogiques proposés aux jeunes ?

Catherine REGNIER

On a beaucoup travaillé sur les lycées professionnels ces dernières années, pas encore sur les CFA, mais ce n'est pas exclu.

Je reviens sur l'expérimentation en CP. On a donc travaillé sur les acquis des élèves dans ce cadre. Ils dépendent bien sûr des pratiques enseignantes qui, elles, n'ont pas été évoquées dans le cadre de l'expérimentation. M.Santelman a raison de parler de déstabilisation des enseignants. On a constaté que les enseignants, au moins les premiers mois, étaient désarçonnés face à l'obligation de travailler

dans des classes de 10 enfants. Des rapports un peu maternels se sont instaurés entre enseignants et élèves, qui n'existent pas dans une classe à effectif normal, ce qui a posé des problèmes nouveaux aux enseignants.

Claire BAZY MALAURIE

Avez-vous l'impression qu'il y a vraiment une évolution et une prise en charge par l'appareil d'études des questions de pratique pédagogique et de pratique enseignante dont on ne parlait pas il y a quinze ou vingt ans ?

Pascal BRESSOUX

Une grande partie de la recherche en éducation s'est focalisée sur les acquis des élèves, en s'intéressant aux mécanismes d'apprentissage des élèves, oubliant le contexte d'enseignement. Les études portant sur les pratiques enseignantes connaissent maintenant un regain d'intérêt, à la faveur d'avancées méthodologiques et de progrès théoriques qui ont été peu évoqués ici.

Catherine REGNIER

Les pôles de recherche sont de plus en plus nombreux en France. Dans le cadre de réseaux universitaires tels que Toulouse, Nantes ou Paris, beaucoup d'équipes progressent sur les pratiques enseignantes et partagent leurs méthodes.

Claire BAZY MALAURIE

Je vous remercie de vos interventions et je propose de passer au troisième point de cette réunion, présenté par M. Jean-Michel DURR.

III. Suivi des avis donnés sur le programme 2006

Jean-Michel DURR

1 - la mise en place du projet « Base nationale d'identifiants élèves »

L'objectif pour 2006 est de couvrir la moitié des départements, puis la totalité en 2007. Il ne s'agit pas d'intégrer simultanément l'ensemble des écoles, la généralisation au sein d'un département s'opèrera de manière progressive. Les expérimentations menées en 2005 sont positives. La gestion de cet identifiant représente une charge de travail importante pour la DEP. L'évolution de la taille du répertoire devra être maîtrisée.

L'identification doit s'étendre au secondaire et au supérieur, à travers un basculement généralisé prévu pour 2008 pour le secondaire. On intègrerait donc l'ensemble des élèves présents, et non les seuls « entrants » comme c'est le cas dans le primaire.

Nous travaillons à l'extension du répertoire à d'autres ministères, notamment celui de l'agriculture, et organismes en charge d'établissements d'enseignement. Ils auront accès à cette base pour demander l'immatriculation d'un nouvel élève ou vérifier son immatriculation et éviter ainsi des ré immatriculations comme c'est le cas actuellement.

2 - le transfert de compétences aux régions et aux départements

Le Conseil souhaitait que ce transfert ne se fasse pas au détriment des sources statistiques disponibles et qui permettent de comparer les situations locales. Le Conseil préconisait d'évoluer vers un système d'information partagé.

Ce point important a donné lieu à l'organisation d'une rencontre du Cnis en mai 2005. Ces questions ont été débattues ce qui a permis de jeter les bases de ce que pourrait être un accord cadre entre le Ministère et les Collectivités territoriales. Cet accord cadre comporte deux points. D'une part, il faut accompagner le transfert de la responsabilité des personnels TOS aux régions depuis le 1^{er} janvier 2006 d'un retour d'information : les collectivités transmettront au Ministère les données concernant les personnels et, en cas de délégation de la gestion à des prestataires, communiqueront au Ministère les montants financiers correspondant de manière à avoir une visibilité sur ces masses et continuer à construire le compte de l'éducation. Un projet de décret en Conseil d'Etat doit être proposé pour avis.

Par ailleurs, il existe un projet de convention cadre destiné à présenter les données que l'Education nationale peut mettre à disposition des collectivités territoriales afin d'accompagner ces transferts de responsabilité. Ces données peuvent consister en des bases de données statistiques, des fichiers non nominatifs permettant par exemple de travailler sur la sectorisation, pour les départements qui se saisiraient de cette compétence. Ce projet de convention-type a été élaboré et présenté aux représentants des collectivités territoriales. Il est prêt à être décliné dans chacune des académies pour tenir compte des prestations spécifiques qui peuvent être proposées par le rectorat. Un certain nombre de projets sont soit signés soit prêts à l'être.

3 - La validation des acquis de l'expérience - VAE

Une enquête proposée par la Dares, la DGAS et la Drees sera menée en fin d'année sur les parcours des candidats à la VAE de diplômes de niveau V. Elle permettra notamment d'approfondir la connaissance sur les raisons du décalage entre le nombre de dossiers déposés et le nombre de diplômes effectivement obtenus.

4 - Amélioration et mise à jour de la documentation d'application de la nomenclature des spécialités de formation sous la conduite de l'Insee

Les textes prévoient que l'Insee est en charge de cette nomenclature. Un groupe de travail s'est réuni au cours de l'année 2005. Il a analysé les difficultés qui pouvaient apparaître au niveau de la codification, difficultés compréhensibles s'agissant d'une nomenclature qui a plus de dix ans. Le groupe a conclu qu'il est nécessaire d'adapter cette nomenclature compte tenu de l'émergence d'un certain nombre de spécialités, dans les métiers de l'informatique par exemple. Il a aussi noté que certaines dispositions de la nomenclature, par exemple la fonction, étaient assez peu connues et utilisées. L'Insee devra être saisi en vue d'un toilettage de la nomenclature et d'un renforcement de la documentation qui n'est pas suffisamment accessible. Ceci explique probablement le fait qu'elle ne soit pas aussi utilisée que nous le souhaiterions.

5 - Développement de l'évaluation systématique des résultats des élèves

La définition du socle de compétences prévu par la loi et la mise en œuvre de la LOLF entraînent un développement plus important des pratiques d'évaluation des compétences des élèves. Elles constituent en effet des indicateurs sur lesquels seront fondées les actions et l'évaluation des actions des acteurs de l'éducation. Des tests seront effectués cette année concernant ces indicateurs de la LOLF. On prévoit l'année prochaine un déploiement des évaluations systématiques, y compris au niveau académique, dans le cadre de l'éducation prioritaire et de sa nouvelle déclinaison dans les collèges et les réseaux « Ambition réussite ».

Le Conseil souhaitait également qu'une réflexion s'engage sur les méthodes statistiques qui permettraient de mieux appréhender les pratiques. La première partie de cette réunion a permis de mieux découvrir ces méthodes.

6 - Valorisation à grande échelle de l'information statistique sur le système éducatif

Claude Thélot avait beaucoup insisté sur ce point l'an dernier. Depuis de nombreuses années, l'ensemble de la production de la DEP est accessible en ligne sur le site internet du Ministère. A l'occasion d'une réorganisation du ministère de l'Education nationale en général, et de la DEP en particulier qui va devenir la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, les questions de valorisation et de diffusion seront regroupées dans un bureau directement rattaché au directeur. L'idée, en s'inspirant de ce qui est fait d'autres institutions statistiques, est de mettre à disposition de l'utilisateur plus de données statistiques, au-delà des analyses produites.

IV. Suivi des avis du moyen terme 2004-2008

Jean-Michel DURR

Un certain nombre d'avis, tel que celui qui concerne le rapport entre l'Etat et les collectivités territoriales, ont déià été évoqués.

Un des avis à moyen terme concernait l'élaboration des indicateurs sociaux européens sur l'éducation. Les indicateurs issus du Conseil européen de Lisbonne continuent à être suivis. Des travaux se mettent en place dans des groupes de travail européen, par exemple sur le suivi du processus de Bologne et notamment ses aspects sociaux, ou sur la question de mobilité des étudiants qui préoccupe assez la Commission européenne.

Les problématiques d'insertion professionnelle seront évoquées dans l'exposé sur l'avant-projet de programme 2007.

La mise en place du LMD s'est accompagné d'un foisonnement d'initiatives permises par le Ministère, offrant une très large liberté aux acteurs concernés. Il semble difficile d'assurer une continuité parfaite des séries statistiques en la matière. Les dernières universités ont adopté le système LMD à la rentrée universitaire 2005, ce qui va assurer davantage de stabilité désormais.

Des projets seront présentés pour l'année 2007 au sujet des panels d'élèves et d'étudiants.

Concernant le renouvellement des bilans formation emploi, la SDES travaille avec la Dares, l'Insee, et le Céreq pour reprendre ces questions de bilan formation emploi dans une double dimension : constituer un ensemble de données, de tableaux mis en ligne et actualisés régulièrement sur le site de l'INSEE avec des renvois sur les différents sites des institutions, et un projet de dossier d'études pour l'année 2007.

La question de la nomenclature des niveaux de formation a déjà été abordée.

L'amélioration de la diffusion des informations statistiques constitue aussi un objet de moyen terme. Le ministère souhaite vivement développer la mise à disposition de l'information non seulement à destination des acteurs spécialistes du domaine, mais aussi des clients même du système éducatif, à savoir les étudiants. Des initiatives sont prises afin que l'information en matière d'offre de formation et en matière de possibilité d'insertion soit vraiment mise à disposition des étudiants à des niveaux assez fins, à la fois en termes de filière et de niveau géographique, ce qui présente des difficultés pour l'appareil statistique.

V. Examen de l'avant-projet de programme statistique pour 2007

1 - Exposé synthétique

Jean-Michel DURR

Les **systèmes d'information**, qui s'appuient sur les systèmes de gestion, sont caractéristiques de ce domaine des statistiques sur l'éducation. Le système d'information du premier degré en est un exemple. Les résultats fournis actuellement par les enquêtes auprès des écoles ne sont pas suffisamment détaillés. Or, il est important de pouvoir suivre les parcours des élèves dès l'entrée dans le système éducatif. Le système d'information comprenant à la fois un outil concernant les élèves et un outil concernant les écoles se met en place progressivement. Il devrait permettre une meilleure couverture de l'enseignement de premier degré.

Le système d'information de l'enseignement supérieur sur le suivi de l'étudiant, SISE, a été touché par l'impact du passage au LMD. Le projet présente aussi des enjeux d'extension de champs. Ce système est en effet bien implanté sur les universités. Il consiste à extraire des données individuelles à partir des systèmes de gestion des universités. Cela permet de croiser les données et de poursuivre les analyses de parcours à travers l'identification des étudiants. L'enjeu pour le Ministère consiste à étendre ce système à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur, par exemple les écoles d'ingénieur et les écoles de commerce. Certaines d'entre elles répondent à une enquête dont les résultats, agrégés, ne permettent pas d'avoir la description précise des étudiants et n'autorisent donc pas les analyses de parcours. Depuis quelques années, la SDES a engagé une démarche auprès de ces établissements pour les faire passer d'un système d'enquête à un système de remontée de données individuelles en mettant à leur disposition des outils qui leur permettent, à faible coût, d'extraire de leur propre système de gestion les informations utiles à la SDES. Cette démarche nécessite du temps. Nous envisageons d'inscrire explicitement dans les documents de contractualisation entre ces établissements et le ministère que cette contractualisation doit s'accompagner d'une restitution de données individuelles. Une autre piste est de placer ces collectes d'informations sous le couvert de la loi de 1951. Les études pour la refonte de SISE, qui a dix ans, commenceront en 2006, pour un lancement du projet en 2007.

Je voudrais signaler aussi le système d'information sur les apprentis, qui englobe le dialogue avec les collectivités locales. Il s'agit là aussi de passer d'enquêtes auprès des centres de formation des

apprentis - CFA - donnant des informations agrégées, à une récupération de données individuelles en provenance de ces CFA. Des travaux sont réalisés afin de convaincre les régions de bien vouloir accepter ce nouveau système de recueil d'information.

J'ai noté la constitution d'une base de données en temps réel pour le suivi dématérialisé des contrats d'apprentissage, envisagée par la Dares. Ceci va dans le sens d'un allègement de la charge statistique qui pèse sur les différents acteurs.

On ne peut pour autant se passer des **enquêtes** pour les aspects absents des systèmes de gestion. La SDES prévoit pour 2007 une enquête auprès des enseignants, sur leur avis sur la formation et sur leur perception de la carrière. La Dares présente une enquête sur la VAE, pour avis d'opportunité de la formation. L'enquête auprès des conseils régionaux sur la formation continue et l'apprentissage fait l'objet d'une refonte ce qui permet d'envisager d'approfondir à terme la connaissance du financement de la formation continue et de l'apprentissage par les conseils régionaux.

La problématique de **parcours et d'insertion** est présente, elle apparaît dans tout un ensemble d'initiatives des services pour 2007. Le panel 2007 sera présenté en avis d'opportunité, c'est un nouveau panel d'entrants au collège, constitué à l'initiative de la DEP. Le ministère de l'Agriculture renouvelle ses enquêtes sur le cheminement scolaire et professionnel des élèves et des apprentis sortis de l'enseignement agricole. Le Céreq va lancer une nouvelle enquête « génération », pilier de l'approche sur l'insertion, ce sera « génération 2004 ». De son côté, le ministère de la culture réalise une enquête sur l'insertion professionnelle des étudiants des écoles supérieures artistiques.

La mise en place de la LOLF conduit à développer les indicateurs à des **niveaux régionaux**. La décentralisation et les transferts de compétence conduisent à des évolutions des dispositifs d'enquête comme l'enquête annuelle sur l'action des Conseils régionaux en matière de formation continue, mais aussi la constitution par la Dares d'une base de données des demandeurs d'emploi en stage de formation rémunéré par l'Etat, l'Unedic ou les régions. A terme, l'élaboration d'un compte régional de la formation des demandeurs d'emploi pourrait être envisagée.

Enfin, un règlement **européen**, encore au stade des discussions, sera prochainement mis en œuvre. Ce dispositif comprendra trois domaines : les statistiques relatives aux systèmes d'éducation et de formation s'appuyant notamment sur les collectes de données communes entre l'Unesco, l'OCDE et Eurostat ; les statistiques relatives à la participation des adultes à la formation tout au long de la vie avec par exemple l'enquête AES ; et d'autres statistiques concernant l'éducation et la formation tout au long de la vie notamment les aspects de capital humain, aspects sociaux économiques. Ce dernier point constitue un objet de discussion entre les différents Etats-membres. J'ai le sentiment que le rôle grandissant d'Eurostat peut permettre de faire progresser les statistiques au plan international.

2 - Débat

Philippe ZAMORA

La Commission des comptes de la formation professionnelle, à travers la loi sur la formation professionnelle datant du 4 mai 2004, poursuit deux objectifs :

- créer le compte régional de la formation professionnelle évoqué tout à l'heure ; y participent des services statistiques, des partenaires sociaux et tous les partenaires concernés, notamment les entreprises. Ce compte régional devrait pallier le manque d'information à l'échelle nationale et régionale.
- avoir une vision des flux financiers sur l'apprentissage.

Claire BAZY MALAURIE

On mangue effectivement d'informations sur l'apprentissage.

VI. Examen pour avis d'opportunité d'enquêtes

1 - Enquête sur le parcours des candidats à la validation des acquis de l'expérience (titres et diplômes de niveau V), Dares

Philippe ZAMORA

Il n'existe pas de système d'information harmonisé entre les ministères chargés de la validation des acquis de l'expérience. Un projet de coordination interministérielle sur la VAE en cours de création permettra peut-être d'appuyer la constitution d'un tel système.

L'enquête, dont les commanditaires sont la DGAS, la Drees et la Dares, a trois objectifs :

- mieux caractériser les candidats à la VAE, c'est-à-dire déterminer leurs attentes et parvenir à décrire le contexte de leur décision ;
- déterminer comment se déroule le parcours de la VAE et où se situent les blocages existants. On constate en effet que 20 % des candidats à la VAE dont le dossier a été déclaré recevable obtiennent leurs titres un an et demi après la recevabilité. Cette donnée indique l'existence de problèmes de divers ordres quant à l'accès aux titres. L'abandon peut être dû aussi à une reprise d'emploi concernant les demandeurs d'emploi, comme c'est le cas pour la formation :
- comparer les modes de validation : le Ministère de l'emploi valide par le biais de l'AFPA par une mise en situation professionnelle. Les autres ministères ont adopté un système plus classique d'entretien sur dossier.

Cette enquête est limitée aux candidats à des titres de niveau V, de tous ministères. Le niveau V représente en effet au moins 85% des VAE pour le Ministère du Travail et 100% pour le Ministère des Affaires Sociales. Cette enquête touche largement les carrières sanitaires et sociales. 70 % des titres ou des diplômes décernés sont des diplômes d'assistants de vie.

Le champ de l'enquête est celui des candidats dont le dossier a été déclaré recevable au premier semestre 2005. Cette enquête ponctuelle sera effectuée en janvier 2007. Elle étudiera les trajectoires, les parcours et peut-être les usages de la VAE, l'impact de la VAE sur les carrières.

Catherine FILPA

A la lecture de la fiche d'enquête, j'ai l'impression que les personnes dont le dossier n'aura pas été déclaré recevable ne seront pas interrogées. Or, un des objectifs de la VAE consiste à travailler sur les motivations de la demande de VAE, ce qui laisse penser que le dispositif ne traitera pas les motivations des gens dont le dossier n'a pas été considéré comme recevable. Il faudra le préciser. Aucune extension régionale n'est prévue actuellement. Est-il possible de solliciter la Dares sur ce point ? En Lorraine nous lançons un travail sur les formations dans le domaine des titres V et une telle opportunité semblerait intéressante. Les VAE en région Lorraine pourraient être interrogées et alimenter l'échantillon national.

Philippe ZAMORA

La critique pourrait être encore plus forte si l'on considère que les personnes qui ont manifesté l'envie de faire une VAE mais n'ont pas déposé de dossier ne sont pas prises en compte. La recevabilité reste le seul moment où un enregistrement est effectué, ce qui nous permet de constituer une base de sondage. Les dossiers déclarés non recevables le sont sur la base de critères purement réglementaires, sans jugements pédagogiques ni considération des chances de réussite. Mais nous essayons de reconstituer, je crois, l'ensemble des dossiers déposés. On pourrait donc envisager d'élargir le champ à l'ensemble des candidatures déposées. Je dois vérifier cette possibilité sur le plan technique.

En réponse à la remarque au sujet des extensions régionales, je rappelle qu'il n'existe que peu de VAE à l'heure actuelle. Il est difficile d'étendre indéfiniment l'échantillon considéré. Si plusieurs régions demandent une extension régionale, l'échantillon risque d'être identique au nombre de VAE total, ce qui constitue un effort trop vaste pour l'objet, qui reste encore minime. Cependant, si des financements supplémentaires peuvent être obtenus, l'extension aux régions pourrait être envisagée. Ce point devrait être discuté dans le cadre du comité de pilotage.

Mireille DADOY, CNRS

Existe-t-il des candidatures au sein de la fonction publique ?

Philippe ZAMORA

Oui, l'enquête sur la VAE concerne tous les ministères certificateurs.

Mireille DADOY

L'employeur conserve un rôle essentiel dans la détermination de la candidature malgré la loi. Y a-t-il des questions sur ce point ?

Philippe ZAMORA

L'interaction entre le demandeur et son entreprise est centrale. L'enquête sera menée auprès des individus, pas auprès des entreprises.

Claire BAZY MALAURIE

La VAE touche surtout les métiers de la santé. Le ministère et la direction des affaires sociales essaient de fournir un gros effort pour l'aide à la personne. Des formations courtes existent. 75 % des personnes travaillant dans le secteur de l'aide à la personne ne possèdent pas de diplômes. Ce sont donc les personnes les plus concernées par ce dispositif.

Jean-Pierre PUIG

Vous avez indiqué qu'une réunion sera organisée avec les partenaires sociaux. Est-ce que les partenaires sociaux valideront un questionnaire déjà élaboré ou sont-ils réellement associés à l'opération?

Philippe ZAMORA

Pour l'instant nous n'avons qu'un comité purement technique. Les partenaires sociaux seront associés progressivement. Comme pour les autres enquêtes, nous organiserons une réunion pour recueillir leur avis. Une association en amont pourrait être envisagée en cas de demande forte, au risque d'augmenter l'importance de ce comité de pilotage déjà vaste.

La formation émet un avis d'opportunité favorable sur l'enquête sur le parcours des candidats à la validation des acquis de l'expérience (titres et diplômes de niveau V).

2 - Enquêtes sur le cheminement scolaire et professionnel des anciens élèves et apprentis 45 mois après leur sortie de l'enseignement agricole, DGER

Anne-Marie MATHERAT, DGER

Le ministère de l'agriculture et de la pêche (MAP) effectue des enquêtes sur le cheminement scolaire et professionnel des anciens élèves et apprentis 45 mois après leur sortie de l'école depuis 1994 environ. Nous souhaitons poursuivre la réalisation de ces enquêtes qui ont trois objectifs généraux :

- connaître le nombre de jeunes qui poursuivent des études diplômantes ou des formations spécifiques après avoir obtenu les diplômes de l'enseignement agricole,
- approcher le processus d'insertion professionnelle à ces niveaux de qualification,
- décrire de la façon la plus précise les emplois occupés par les jeunes diplômés de l'enseignement agricole, et caractériser les secteurs d'activité.

Nous commençons à avoir du recul sur ces enquêtes. Le comité de concertation comporte des représentants des différentes composantes de l'enseignement agricole, mais aussi l'observatoire de l'enseignement agricole et les partenaires sociaux. Les résultats fournis les intéressent particulièrement. C'est pourquoi nous sollicitons l'avis d'opportunité du Conseil pour la poursuite de ces enquêtes.

Lors du dernier comité de concertation les Conseils régionaux étaient très demandeurs de résultats en matière d'insertion, et ces enquêtes contribuent en partie à apporter des réponses.

Mireille DADOY

Je voudrais faire quelques observations sur la méthode employée. Comment peut-on assurer la qualité de telles enquêtes et de leurs informations à partir d'interviews d'une durée de trente minutes effectuées au téléphone alors que les difficultés sont connues : les personnes interrogées ont des difficultés à s'exprimer ; la durée de l'interview est trop courte pour poser des questions suffisamment fines pour que les personnes interrogées n'oublient pas certaines informations ou qu'elles ne les passent pas volontairement sous silence. Comment leur faire exprimer leurs réactions suite à la découverte de l'emploi réel dans ce secteur particulier qui souffre d'une désertification et d'un niveau de sous-emploi, des emplois saisonniers ou temps partiels. Le SMIC agricole ne permet pas d'assurer la survie ou un nouveau logement. Je me pose vraiment des questions par rapport à la méthode.

Anne-Marie MATHERAT

L'enquête par téléphone ne concerne qu'un diplôme, le Capa, difficile à enquêter. Le taux de réponse aux enquêtes par questionnaire était catastrophique, l'enquête par téléphone doit permettre de l'améliorer. Nous sommes conscients des difficultés. Il faut peut être que nous faisions une analyse approfondie des réponses. La durée de l'interview est adaptée à la personne interrogée et peut être de plus de trente minutes si c'est nécessaire. Nous prenons votre observation en considération.

La formation émet un avis d'opportunité favorable sur les enquêtes sur le cheminement scolaire et professionnel des anciens élèves et apprentis 45 mois après leur sortie de l'enseignement agricole.

3 - Panel d'élèves du second degré recrutés en 2007, SDES

Jean-Michel DURR

La SDES a mené régulièrement depuis de nombreuses années des panels de collégiens et des panels d'entrées en primaire.

Ce panel des élèves du secondaire recruté en 2007 fait suite à quatre panels. Il vise à décrire et à expliquer les parcours des élèves depuis leur entrée en sixième jusqu'à la fin de la formation initiale. Il permettra d'atteindre plusieurs objectifs :

- suivre de manière précise les cheminements des élèves avec des aspects objectifs de positionnement dans les différentes formations ainsi que des aspects de contexte, et des aspects concernant les acquis des élèves. Ainsi, un corpus de données pourra être constitué et donner lieu à des études, tant de la Dep que des chercheurs comme pour les panels précédents ;
- mesurer l'égalité des chances devant l'enseignement. En effet, ce panel s'enrichit d'un ensemble d'informations concernant le contexte socioculturel de la famille. Il permet de prendre en compte les questions de disparité sociale dans la mesure de la réussite, et de vérifier la problématique de l'égalité des chances dans l'éducation. Le panel sera constitué de manière à pouvoir suivre de manière plus précise le nouveau dispositif « Ambition réussite ».

Ce panel constitue la seule source qui permette de bien mesurer comment l'école participe à l'intégration des enfants issus de l'immigration. Cette question a déjà donné lieu à un certain nombre d'études, notamment dans la collection *Références* de l'Insee.

Le dispositif présente trois aspects :

- il permet de suivre l'élève dans le système éducatif grâce à son identifiant,
- il permet de mesurer, à l'aide des évaluations, les acquis scolaires des élèves du panel,
- des interrogations directes des familles sont prévues, pour que la connaissance du contexte familial, culturel,... permette de comprendre et d'éclairer le parcours de l'élève.

Le panel comporte 35 000 à 40 000 élèves entrant en classe de sixième à la rentrée 2007, y compris dans les DOM, ce qui n'était pas le cas lors des éditions précédentes. Il est conçu pour durer quinze ans. Un comité de concertation sera constitué. Ces sources intéresseront autant les acteurs publics que les chercheurs.

Annick KIEFFER

Ces enquêtes présentent un grand intérêt pour les chercheurs. J'ai travaillé avec M. Yaël Brinbaum sur les enfants d'immigrés. Certaines populations sont difficiles à étudier. Les chiffres concernant les enfants d'origine maghrébine sont très solides. Ce n'est pas le cas pour les enfants d'origine asiatique, turque, africaine car les effectifs sont trop réduits. Peut-on envisager une surreprésentation de certaines populations ?

L'enquête auprès des familles a été évoquée par M.Durr. Pour le panel 1995, les familles n'ont été interrogées qu'une fois, trois ans après l'enquête, en 1998. Une enquête a été réalisée en 2002 auprès des jeunes. Il semble difficile de raccorder les informations obtenues auprès des familles de celles obtenues auprès des jeunes. Les chercheurs sont intéressés par la possibilité évoquée pour le panel 2007 d'interroger au moins deux fois les familles.

Jean-Michel DURR

Pour la surreprésentation de catégories particulières, la difficulté tient au mode de sélection des élèves, qui ne permet pas de bien connaître leurs origines. Mais le fait que le panel sur représente les établissements d'éducation prioritaire, où la présence d'une population immigrée est forte, permettra d'avoir des effectifs plus importants.

Votre suggestion d'enquêter les familles plus d'une fois sera proposée au comité de concertation et de pilotage de l'enquête. Cela fait partie de l'analyse que nous devons mener pour construire le panel.

Annick KIEFFER

Ces panels sont utilisés par les chercheurs, mais nous nous heurtons à l'obstacle de l'obtention des fichiers. Nous n'avons pas encore le panel de 1989 dans sa totalité, ni l'accord de la DEP de diffuser le panel de 1995 auprès des chercheurs. Nous souhaitons que le ministère soit incité à livrer les panels aux chercheurs afin qu'ils puissent travailler.

Jean-Michel DURR

Le monde de la recherche exerce effectivement une pression sur ce sujet. Le panel de 1995 a changé de nature car il est passé maintenant à l'Insee. Un certain nombre d'élèves sont sortis du système scolaire et ils continuent à être suivis sur d'autres problématiques. Cela nous a d'ailleurs permis de récupérer environ 500 personnes que nous croyions à tort sortis du système éducatif. Nous sommes en train de finaliser les données, afin de les communiquer aux chercheurs dans les prochains mois.

Claire BAZY MALAURIE

Y a-t-il des oppositions sur ce projet de panel?

La formation émet un avis d'opportunité favorable sur le panel d'élèves du second degré recrutés en 2007.

4 - Prolongation du panel d'élèves du premier degré recrutés en 1997, SDES

Jean-Michel DURR

La formation avait émis un avis favorable sur le panel d'élèves du premier degré recrutés en 1997, valable jusqu'en 2006. Nous souhaitons prolonger l'observation des élèves de ce panel.

La formation émet un avis d'opportunité favorable à la prolongation du panel d'élèves du premier degré recrutés en 1997.

VII. Point d'information sur une enquête présentée à une autre formation

Volet « santé » commun au panel éducation 1995 et à l'enquête sur l'entrée dans la vie adulte, SDES

Jean-Michel DURR

L'enquête porte sur le panel des jeunes sortis du système éducatif, constitué à partir du panel d'élèves entrés en sixième en 1995. Cette enquête permet de relier l'insertion sur le marché du travail des personnes appartenant à cet échantillon avec l'ensemble des informations collectées tout au long de la scolarité. L'enquête qui va être lancée concerne la situation familiale, les conditions de vie, les formations et la situation professionnelle au travers d'un questionnaire de quatre pages. En 2007, un questionnaire complémentaire portera sur l'état de santé des jeunes, sur les pratiques alimentaires, sur les pratiques sportives, sur l'état émotionnel, sur la fréquentation des médecins et sur la consommation de médicaments.

Ce questionnaire complémentaire sera également proposé aux jeunes du panel 1995 qui sont encore actuellement dans le système éducatif.

VIII. Projet d'avis de la formation

La formation propose le <u>projet d'avis</u> ci-après, qui sera soumis à la prochaine Assemblée plénière du Cnis.

IX. Conclusion de la réunion

Claire BAZY MALAURIE

Je vous remercie pour votre présence et votre fidélité au CNIS.

La séance est levée à 17h 45.

Adoption du compte rendu

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat général du CNIS avant le 30 juin 2006 (cnis@insee.fr - 01 41 17 52 62). Ces modifications seront prises en compte sur le site http://www.cnis.fr.

| |
|---------------|
| PROJET D'AVIS |

proposé par la formation Education, formation le 3 avril 2006 sera soumis à l'approbation de l'Assemblée plénière du Cnis en fin d'année 2006

- 1. Le Conseil renouvelle son soutien aux projets qui permettront de suivre les parcours de formation des élèves et étudiants ainsi que les acquis correspondants grâce, d'une part à l'identifiant unique (INE), d'autre part au système de remontées de données individuelles mis en place dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur ainsi que dans les centres de formation d'apprentis.
- 2. Le Conseil souhaite qu'un effort particulier soit engagé en vue de mieux connaître les conditions d'insertion par filière de formation. Il souhaite que les résultats de ces travaux soient rendus disponibles sous une forme accessible et enrichissent en particulier l'information mise à la disposition de tous les élèves et étudiants.
- 3. Le Conseil souhaite que le projet de réorganisation des services du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche permette de mieux prendre en compte les besoins statistiques des différentes catégories d'utilisateurs et d'améliorer la mise à disposition de l'information produite sur l'ensemble du système éducatif et sur la recherche.
- 4. Le Conseil souhaite être tenu informé des résultats de l'enquête auprès des personnes candidates à un processus de **validation des acquis de l'expérience** et des développements que pourra connaître le système d'information sur la VAE.
- 5. Le Conseil encourage les travaux menés sous l'égide de la Commission des comptes de la formation professionnelle continue en vue de mieux connaître les financements de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue aux niveaux national et régional.
- 6. Le Conseil réitère son soutien à la démarche engagée en vue de réaliser, dans le cadre du Cnis, une mise à jour de la nomenclature des spécialités de formation et une amélioration de la documentation d'application sous la conduite de l'Insee. Il souhaite également que la mise à disposition de cette nomenclature soit améliorée. Il rappelle enfin son souhait d'être associé aux travaux relatifs à la nomenclature des niveaux de formation.

| DOCUMENTS PRÉPARATOIRES |
|-------------------------|

- Avis sur le programme statistique 2007 et sur le programme à moyen terme de la formation Education
- Fiches descriptives d'enquêtes pour avis d'opportunité ou pour information
 - 1. Enquête sur le parcours des candidats à la validation des acquis de l'expérience (titres et diplômes de niveau V),
 - 2. Enquête sur le cheminement scolaire et professionnel des anciens élèves et apprentis 45 mois après leur sortie de l'enseignement agricole
 - 3. Panel d'élèves du second degré recrutés en 2007
 - 4. Prolongation du panel d'élèves du premier degré recrutés en 1997
 - **5.** Enquête sur l'entrée dans la vie adulte 2007 et volet complémentaire santé pour les élèves du panel Education constitué en 1995

Les avant-projets de programmes statistiques 2007 de la formation sont disponibles sur le site : http://www.cnis.fr, à la rubrique Agenda, Formation « Éducation, formation », réunion du 3 avril 2006.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

| - Enquête sur le parcours des candidats à la validation des acquis de l'expérience - VAE | 24 |
|--|----|
| - Enquête sur le cheminement scolaire et professionnel des anciens élèves et apprentis 45 après leur sortie de l'enseignement agricole | |
| - Panel d'élèves du second degré recrutés en 2007 | 26 |
| - Panel d'élèves du premier degré recrutés en 1997 (prolongation de l'observation) | 28 |

Paris, le 29 mai 2006 - N°117/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur le parcours des candidats à la validation des acquis de l'expérience (titres et diplômes de niveau V)

Programme: 2006

Émetteurs : Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement - Dares

Ministère de la santé et des solidarités - Drees - DGAS

Au cours de sa réunion du 3 avril 2006, la formation Education, formation a examiné le projet d'enquête sur le parcours des candidats à la validation des acquis de l'expérience - VAE - (titres et diplômes de niveau V).

Cette enquête a pour objectif de mieux connaître les candidats à la VAE, de caractériser leurs projets, de décrire les différentes étapes de leur parcours, et de mieux comprendre les raisons de l'écart observé entre le nombre de candidats déclarés recevables et le nombre de titres ou diplômes effectivement délivrés par cette procédure. Les résultats de l'enquête alimenteront le rapport d'évaluation, prévu par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, qui doit être adressé au Parlement par le gouvernement avant l'expiration d'un délai de cinq ans à compter de l'entrée en vigueur de la VAE.

Parmi les thèmes abordés on peut citer le profil des candidats, la motivation et l'initiative à l'origine de leur démarche, le parcours de validation, et l'impact de la VAE tant au cours des différentes étapes que sur le parcours professionnel du candidat.

L'enquête aura lieu au 4^{ème} trimestre 2006 auprès de 4 000 à 6 000 candidats à la VAE dont le dossier a été jugé recevable entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2005 pour les titres et diplômes de niveau V des ministères de l'éducation nationale, de l'emploi, ou de la santé. La collecte sera réalisée par téléphone, avec une durée de questionnement de vingt minutes environ.

Une réunion de concertation sera organisée pour recueillir l'avis des partenaires sociaux sur le projet de questionnaire.

Les résultats seront publiés dans les collections habituelles de la Dares et de la Drees et du CEREQ.

La formation émet un avis d'opportunité favorable à cette enquête.

Paris, le 29 mai 2006 - N°118/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquêtes sur le cheminement scolaire et professionnel des anciens élèves et apprentis, 45 mois après leur sortie de l'enseignement agricole

Programme: 2007 à 2011

Émetteur : Ministère de l'agriculture et de la pêche - Direction générale de l'enseignement et de la

recherche (DGER)

Au cours de sa réunion du 3 avril 2006, la formation Education, formation a examiné le projet d'enquêtes sur le cheminement scolaire et professionnel des anciens élèves et apprentis 45 mois après leur sortie de l'enseignement agricole.

Ces enquêtes ont pour objectif de connaître le nombre de jeunes qui poursuivent des études diplômantes ou des formations spécifiques après avoir obtenu un CAPA, un diplôme de niveau IV, un BEPA ou BTSA, d'approcher le processus d'insertion professionnelle, de décrire précisément les emplois occupés et de caractériser les secteurs d'activité des jeunes diplômés de l'enseignement agricole. Ces enquêtes, réalisées depuis 1993, sont utilisées aux niveaux central et régional pour la régulation de l'offre de formation de l'enseignement agricole.

Parmi les thèmes abordés on peut citer d'une part les études entreprises par les diplômés et leur taux de réussite, et d'autre part le processus d'insertion professionnelle pour les anciens élèves qui sont sur le marché du travail 45 mois après leur sortie de l'enseignement agricole.

L'enquête aura lieu en alternance tous les deux ans, les années paires auprès des anciens élèves et apprentis de BTSA et de BEPA, les années impaires auprès des anciens élèves des CAPA et diplômes de niveau IV. Les enquêtes sont exhaustives, excepté sur le niveau CAPA qui est échantillonné au 1/20^{ème}. La collecte sera réalisée par téléphone auprès des anciens élèves et apprentis de CAPA, par voie postale pour tous les autres niveaux. Le temps moyen de réponse est de 30 minutes pour l'enquête téléphonique et de 45 minutes pour l'enquête postale.

Le comité de concertation comprend, outre la DGER, des représentants de l'enseignement privé agricole, des services régionaux de la formation et du développement (SRFD), d'experts, de représentants des organismes syndicaux de l'enseignement.

Les résultats seront publiés en juin de l'année suivant celle de l'enquête. Des fiches régionales sont mises à disposition des SFRD à leur demande.

La formation émet un avis d'opportunité favorable à cette enquête.

Paris, le 29 mai 2006 - N°119/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Panel d'élèves du second degré recrutés en 2007

Programme: 2007-2021

Émetteur : Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche -

Direction de l'évaluation et de la prospective - sous direction des études statistiques.

Au cours de sa réunion du 3 avril 2006, la formation Education, formation a examiné le projet de panel d'élèves du second degré recrutés en 2007.

Ce panel fait suite aux panels de collégiens recrutés successivement en 1973, 1980, 1989 et 1995. Il a pour objectif principal d'expliquer et de connaître les parcours des élèves, de la sixième à l'enseignement supérieur. Il intéresse un grand nombre d'acteurs du système éducatif (ministère de l'Education nationale, chercheurs) car il permet de réaliser des études sur la durée (impact du milieu sociale, trajectoires scolaires...). Enfin, il permet de répondre à certaines demandes de taux de poursuite d'études formulées par les organisations internationales.

Le panel s'appuie sur le système d'information de l'Education nationale afin de suivre les parcours des élèves. Il comprend :

- une actualisation annuelle de la situation scolaire de l'élève, réalisée presque exclusivement par croisement avec les bases académiques d'élèves. Des interrogations directes des établissements et des parents prendront le relais si nécessaire ;
- la mesure des performances scolaires : les scores obtenus par tous les élèves de l'échantillon aux épreuves nationales d'évaluation de sixième seront recueillis au moment du recrutement de l'échantillon ; les niveaux d'acquis en français, mathématiques et première langue vivante devraient être mesurés au terme de la scolarité au collège ;
- une enquête postale ou téléphonique auprès de toutes les familles ayant un enfant dans l'échantillon : réalisée au cours du second trimestre 2008, elle aura pour objectif de recueillir des informations sur la composition de la famille et les parents, sur la scolarité primaire et les conditions dans lesquelles était gardé l'enfant avant l'entrée dans l'enseignement préélémentaire, et enfin sur la manière dont l'élève et sa famille vivent la scolarité au collège.

Le panel sera composé de 35 000 à 40 000 élèves entrant en classe de sixième en 2007, tirés dans les bases académiques d'élèves, y compris dans les DOM. Les collèges « ambition réussite » seront sur représenté dans le panel.

L'enquête auprès des familles aura lieu en 2008 auprès de toutes les familles ayant un enfant dans le panel. La collecte sera réalisée par voie postale ou téléphonique, avec une durée de questionnement de moins d'une heure.

Les enquêtes annuelles auprès des établissements pour compléter les informations issues des bases académiques des élèves se feront par voie postale.

Un comité de concertation sera constitué prochainement.

Les premiers résultats seront publiés seront publiés dans un délai de 15 mois après le lancement du panel, à l'horizon janvier 2009, dans les différents supports éditoriaux de la DEP.

La formation émet un avis d'opportunité favorable à la mise en place de ce panel et aux enquêtes.

Paris, le 29 mai 2006 - N°120/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Panel d'élèves du premier degré recrutés en 1997

Programme: 2007-2021

Émetteur : Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche -

Direction de l'évaluation et de la prospective - sous direction des études statistiques.

Au cours de sa réunion du 3 avril 2006, la formation Education, formation a examiné la demande de prolongation de l'observation du panel d'élèves du premier degré recrutés en 1997.

Le panel a pour objectif principal de décrire et d'expliquer les carrières et performances scolaires des élèves depuis l'entrée en CP jusqu'à la fin de la formation secondaire. Il a été mis en place en 1997, notamment pour évaluer les effets sur le déroulement des scolarités de la généralisation depuis 1992 de la politique des cycles à l'école, et pour approfondir la connaissance des carrières scolaires dans l'enseignement primaire. A l'origine, l'observation était prévue pour 10 ans à compter de la rentrée 1997.

La première interrogation a été réalisée en 1997 auprès de 1 570 écoles primaires. Sont interrogés chaque année les chefs d'établissements où sont scolarisés les élèves encore présents dans le panel, soit environ 8 600 élèves en 2006. La période de collecte s'étend de novembre à juin. Les questionnaires papier sont envoyés aux chefs d'établissements par la Sdes pour compléter les informations issues du système de gestion Scolarité

Les résultats sont publiés dans les différents supports éditoriaux de la DEP, au niveau national. La dernière publication est parue dans Education et formation n°72 - octobre 2005- <u>Influence des caractéristiques du groupe des pairs sur la scolarité élémentaire</u> - Laurent Davezies

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à la prolongation de l'observation des élèves du panel.